



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/495
21 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 91 d) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : COOPERATION
ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la
Communauté de développement de l'Afrique australe

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. CREATION DE LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE ET OBJECTIFS	2 - 5	2
II. COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE	6 - 148	3
A. Mesures prises par les Etats Membres	6 - 62	3
B. Mesures prises par les organismes des Nations Unies	63 - 148	12

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 46/160 du 19 décembre 1991, l'Assemblée générale a loué les Etats Membres et les organes, organisations et organismes des Nations Unies qui avaient maintenu ou renforcé leur coopération avec la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe ou commencé à coopérer avec elle; demandé aux Etats Membres ainsi qu'aux organes, organisations et organismes des Nations Unies qui n'avaient pas encore pris contact ou noué des relations avec la Conférence d'envisager de le faire; félicité la Conférence des succès remarquables qu'elle avait obtenus depuis sa création dans l'exécution de projets concernant tous les secteurs de coopération; exhorté à nouveau la communauté internationale à accroître son appui financier, technique et matériel à la Conférence afin de lui permettre d'exécuter intégralement son programme élargi d'action, qui englobait maintenant la pêche et les ressources marines ainsi que l'information et la culture, et de répondre aux besoins de la reconstruction et du relèvement; engagé la communauté internationale et les organismes compétents des Nations Unies à apporter à la Conférence l'assistance voulue pour qu'elle puisse faire progresser le processus d'intégration économique régionale, avec la participation éventuelle d'une Afrique du Sud devenue démocratique et non raciale; demandé aux autorités sud-africaines et à toutes les parties en mesure de le faire de redoubler d'efforts pour mettre fin à la violence; s'est réjoui des accords de paix en Angola et du processus de paix au Mozambique et a demandé à la communauté internationale d'encourager et de faciliter cette évolution; a exhorté la communauté internationale à accorder une assistance au redressement et à la reconstruction économiques de l'Angola et du Mozambique; a exhorté également la communauté internationale à accorder d'urgence une assistance à la nation namibienne nouvellement indépendante pour lui permettre d'appliquer son programme de développement; a invité la communauté des donateurs et autres partenaires coopérants à participer, à un niveau élevé, à la Conférence consultative annuelle de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), dont la plus récente a eu lieu à Maputo du 29 au 31 janvier 1992; a prié le Secrétaire général de continuer, en consultation avec le Secrétaire exécutif de la SADCC, d'intensifier les contacts en vue d'encourager et d'harmoniser la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence; a prié également le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-huitième session de l'application de ladite résolution.

I. CREATION DE LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE ET OBJECTIFS*

2. Le 17 août 1992, à Windhoek, les 10 pays membres de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) ont signé le traité instituant la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui a succédé à la Conférence.

3. Le 6 octobre 1992, le Président du Botswana a informé l'Assemblée générale que la création de la Communauté constituait un élément essentiel des efforts

* Pour plus de renseignements concernant le Programme d'action de la SADCC, qui porte sur 565 projets recouvrant plus de neuf secteurs, voir les paragraphes 6 à 10 du document A/46/481.

déployés par le continent africain pour créer la Communauté économique africaine (voir A/47/PV.27).

4. La création de la Communauté de développement de l'Afrique australe par la SADCC est intervenue alors que la région était confrontée à une grave sécheresse. La communauté internationale a répondu favorablement aux demandes d'aide mais l'ampleur de la crise était telle qu'il a fallu revoir les estimations en matière de secours aux populations les plus touchées.

5. Les objectifs de la Communauté de développement de l'Afrique australe, tels qu'ils sont énoncés dans le traité, sont les suivants : a) assurer le développement et la croissance économiques, réduire la pauvreté, relever le niveau de vie et améliorer la qualité de vie des peuples d'Afrique australe et venir en aide aux groupes socialement défavorisés, au moyen de l'intégration régionale; b) instaurer des valeurs, des systèmes et des institutions politiques communs; c) favoriser et défendre la paix et la sécurité; d) favoriser un développement autonome fondé sur une volonté d'autonomie collective et promouvoir l'interdépendance des Etats membres; e) mettre en place des stratégies et des programmes nationaux et régionaux complémentaires; f) promouvoir et développer au maximum l'emploi productif et l'utilisation rationnelle des ressources de la région; g) parvenir à une exploitation durable des ressources naturelles et protéger efficacement l'environnement; et h) renforcer et consolider les affinités et les liens historiques, sociaux et culturels anciens qui existent entre les peuples de la région.

II. COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE

A. Mesures prises par les Etats Membres

1. Australie

6. L'Australie a récemment terminé le versement d'une aide de 110 millions de dollars australiens, répartie sur trois ans, qu'elle s'était engagée à fournir à la région de l'Afrique australe. Cette aide a porté sur trois secteurs : la sécurité alimentaire, les transports et les communications et la mise en valeur des ressources humaines.

7. En 1990, l'Australie est convenue de fournir 2 millions de dollars australiens sur cinq ans, de 1990 à 1994, pour financer le Groupe administratif et technique chargé de la sécurité alimentaire. Ces fonds doivent servir à financer les services d'un économiste chargé de la planification à long terme, ainsi que des séminaires, des visites d'étude, des stages de formation technique et administrative, du matériel et les frais de fonctionnement du Groupe. L'aide s'est montée à 434 000 dollars australiens en 1992/93.

8. Au cours de l'exercice 1992-1993, l'Australie a mis à la disposition du Centre d'Afrique australe pour la coopération en matière de recherche agricole, qui relève de la SADC, la somme de 32 000 dollars australiens pour organiser un atelier sur la modélisation des systèmes de culture et d'utilisation du sol.

9. L'Australie a par ailleurs financé, dans le cadre de la Communauté, une grande étude régionale sur l'irrigation, d'un coût total de plus de 1 million de dollars australiens. Cette étude a été achevée en août 1992.

10. L'aide financière de l'Australie à la Communauté au titre de la sécurité alimentaire a été complétée par un programme de formation en matière de gestion céréalière d'un montant de 2,5 millions de dollars australiens, qui s'est achevé en 1990. L'Australie envisage actuellement de prolonger ce programme.

11. En 1990-1991 et 1992-1993, l'Australie a versé jusqu'à 1 million de dollars australiens par an au profit d'un fonds d'affectation spéciale pour les services de consultants relevant de la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe (SADCC). Cette dernière a pu ainsi bénéficier du savoir-faire de l'Australie dans le secteur des transports et des communications.

12. L'Australie a apporté une aide aux pays de la Communauté en matière de mise en valeur des ressources humaines dans le cadre du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (UNETPSA), dont le coût s'est élevé à 6,8 millions de dollars australiens. Ce programme visait à améliorer la formation des enseignants, la mise au point des programmes d'enseignement et l'enseignement à distance.

13. Elle a aussi apporté une assistance à différents pays de la Communauté dans les trois secteurs susmentionnés, notamment en finançant quelque 350 bourses d'études par an dans des établissements australiens.

14. Eu égard à leurs besoins particuliers, l'Australie a apporté une assistance importante à l'Angola, à la Namibie et au Mozambique.

Angola : 400 000 dollars australiens au titre du programme de formation Angola-Australie pour les exercices 1991/92 et 1992/93.

Namibie : 6,1 millions de dollars australiens sur trois ans, dont 3,6 millions de dollars au titre de programmes, gérés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), sur la sécurité alimentaire, la santé et le développement communautaire et 1,9 million de dollars au titre de la mise en valeur des ressources humaines.

Mozambique : Environ 43 millions de dollars australiens au total pour 1990/91 et 1992/93, dont une aide au titre des secours d'urgence. L'aide au développement, d'un montant total de 22,6 millions de dollars australiens, comprenait 13,4 millions de dollars d'aide alimentaire, 4,7 millions de dollars pour la mise en valeur des ressources humaines (dont 4,4 millions pour un programme spécial géré par le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique) et 3,8 millions au titre du développement des télécommunications.

2. Danemark

15. Le Danemark entretient de longue date des relations bilatérales avec les pays d'Afrique australe, qui sont depuis de nombreuses années d'importants

partenaires dans ses activités de coopération pour le développement. En l'espace de 13 ans, le Danemark a également établi des relations étroites avec la SADCC et la Communauté qui lui a succédé.

16. Un tiers environ de l'ensemble de l'aide bilatérale danoise au développement est affecté au financement de programmes de coopération en Afrique australe.

17. La région bénéficie d'un rang de priorité élevé dans le programme de développement du Danemark car la plupart des Etats membres de la Communauté comptant parmi les pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, il est naturel qu'ils bénéficient à titre prioritaire de l'appui du Danemark.

18. Le montant des contributions annoncées par le Danemark depuis la création de la SADCC jusqu'en 1993, au titre des projets et programmes de la Conférence, s'élève à 1 milliard 450 millions de couronnes danoises. L'aide aux projets régionaux est estimée à 150 et 125 millions de couronnes danoises, respectivement, pour 1993 et 1994. Cette aide porte sur les transports, ainsi que sur l'industrie, l'agriculture et la protection de l'environnement, et sera ajustée en fonction de l'évolution de la situation en matière de coopération régionale en Afrique australe.

19. L'aide danoise au développement revêt uniquement la forme de dons.

20. Parallèlement à leurs activités traditionnelles de coopération pour le développement, les pays nordiques et la SADCC mènent depuis 1986 des activités de coopération en vertu d'une "Déclaration commune sur l'accroissement de la coopération économique et culturelle" ou "Initiative pays nordiques/SADCC".

21. Cette initiative vise principalement à étendre au-delà de la coopération publique pour le développement la gamme des relations entre les pays nordiques et les pays de la SADCC, afin de renforcer la participation du secteur privé à la coopération économique et au commerce, et a également pour but de renforcer la coopération culturelle.

22. Les futures activités de coopération du Danemark et de la Communauté et ses Etats membres auront pour but de soutenir l'évolution actuellement favorable de la situation en Afrique australe. Pour mieux connaître les différentes options possibles, le Danemark finance actuellement, avec d'autres pays nordiques, une étude de la Banque africaine de développement sur la façon dont se présenteront les structures de coopération dans la région après la réintégration d'une Afrique du Sud post-apartheid, démocratique et non raciale. Un rapport devrait être publié vers la fin de 1993.

3. Finlande

23. En 1992, l'Afrique australe a bénéficié d'une grande partie de l'aide bilatérale accordée par la Finlande. L'aide consentie au titre des programmes bilatéraux (586 millions de markkaa) se répartissait entre des programmes menés dans des pays en particulier (Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie et Zambie), des programmes de coopération de la SADCC et autres activités régionales et des versements au titre de crédits accordés au Zimbabwe pour son développement.

24. Un montant total de 77 millions de markkaa a été consacré aux activités régionales en 1992. La plus grande partie de l'aide a été acheminée par l'intermédiaire d'organisations internationales comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID).

25. L'aide consentie par l'intermédiaire du Programme d'action de la SADCC a été consacrée essentiellement au secteur des transports. Les travaux d'infrastructure sont presque terminés dans les ports de Beira et de Nacala, au Mozambique, ainsi que dans le port de Dar es-Salaam. La réalisation des éléments du programme relatifs à la formation et au développement d'une capacité administrative sera poursuivie en 1993-1994. En 1992, l'Initiative pays nordiques/SADC a été réexaminée et de nouvelles priorités ont été fixées en vue de promouvoir les relations économiques entre les pays nordiques et la région de la Communauté ainsi que le commerce au sein de la Communauté.

4. Allemagne

26. En 1992, l'Allemagne a fourni à la Communauté et à ses Etats membres une aide bilatérale, notamment au titre de la lutte contre la sécheresse, d'un montant de 560,1 millions de deutsche mark.

5. Italie

27. L'évolution politique en Afrique australe a fait naître l'espoir d'une nouvelle ère de stabilité fondée sur l'intégration économique de tous les Etats de la région. La transformation de la Conférence en un nouvel organisme, la Communauté de développement de l'Afrique australe, dont le but est d'accélérer le processus d'intégration, en application du traité instituant la Communauté économique africaine (A/46/651, annexe) signé à Abuja, en 1991, est susceptible de créer un environnement favorable au progrès de la région. Cette évolution est indispensable au développement durable et pacifique de la région, sous réserve que les mécanismes adéquats de coopération politique et de solidarité soient mis en place.

28. L'Italie a financé de nombreux projets d'investissement dans la région en vue d'éliminer les tensions et de favoriser l'intégration économique et son engagement demeurera un élément fondamental de sa politique en Afrique subsaharienne, dans la limite des contraintes financières actuelles. L'Italie est l'un des principaux donateurs du programme d'investissement de la Communauté, avec des contributions annoncées d'un montant de 325 millions de dollars des Etats-Unis depuis 1980, dont 255 millions pour des projets dans les secteurs des transports et des télécommunications, 15 millions pour les opérations régionales d'aide d'urgence en 1985, 13 millions pour le stockage et la transformation des aliments, 17 millions pour l'enseignement technique et 4 millions pour un projet d'assistance technique en matière de promotion commerciale, exécuté par le Centre du commerce international, un organisme subsidiaire de la CNUCED. Sur ce montant total, une contribution de 5 millions de dollars des Etats-Unis a été annoncée pour des programmes de renforcement des capacités de formation professionnelle et une autre de 17 millions de dollars pour des programmes régionaux de protection de l'environnement. Ces deux programmes font actuellement l'objet d'un examen technique. En outre, de

nombreux autres projets de la Communauté sont financés, comme par le passé, dans le cadre d'accords bilatéraux entre l'Italie et certains Etats membres (Angola, Mozambique et Zimbabwe), principalement dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'approvisionnement énergétique.

29. Les décaissements liés à la réalisation des projets inscrits dans le Programme d'action de la Communauté étant inclus dans les chiffres relatifs aux projets bilatéraux, il est impossible d'indiquer le montant attribué aux projets régionaux. Il convient toutefois de se rappeler que l'Italie a décaissé au total au cours de ces 12 dernières années 2 377 milliards de lires environ pour l'ensemble de la région. En 1992, les décaissements se sont élevés à 212,7 milliards de lires, dont 159,5 milliards sous forme de dons et 53,2 milliards sous forme de prêts à des conditions de faveur.

6. Japon

30. L'aide publique au développement (APD) du Japon aux pays de la SADC est passée de 217 millions de dollars des Etats-Unis (soit 23,9 % du total de son APD à l'Afrique subsaharienne) en 1991 à 316 millions de dollars des Etats-Unis (36,8 %) en 1992.

31. Au cours de son exercice financier de 1991, le Japon a prêté, au titre de l'APD, 3,66 milliards de yen au Botswana pour financer le projet de construction de la route trans-Kalahari de la SADC, considérant que ce projet améliorerait l'infrastructure dans la région des pays de la Communauté.

32. A la réunion annuelle de 1993 de la Communauté, le Japon a exprimé son appui à la création de celle-ci, qui prévoit une coopération avec une Afrique du Sud démocratique.

33. Le Japon appuie pleinement les négociations multipartites en cours en Afrique du Sud. Il a accordé 2 860 000 dollars des Etats-Unis au cours de son exercice financier de 1991 et 4,3 millions de dollars au cours de son exercice financier 1992 pour financer des projets qui bénéficieront à la population noire. Au titre de l'un de ces projets, le Japon a invité 21 stagiaires noirs pendant son exercice financier de 1991 dans le cadre du programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (UNETPSA). Au cours de l'exercice financier de 1992, il a fait de même au profit de 44 stagiaires noirs.

34. Le Japon a accordé à l'Angola, au titre de l'APD, 88 000 dollars des Etats-Unis en 1991 et 3 millions de dollars des Etats-Unis en 1992. En septembre 1992, il a envoyé trois personnes chargées de surveiller les élections présidentielles et générales organisées sous les auspices de la deuxième Mission de vérification de l'ONU dans ce pays (UNAVEM II).

35. Au titre de l'APD, le Japon a accordé au Mozambique 15 830 000 dollars des Etats-Unis en 1991 et 38 690 000 dollars en 1992. En mai 1993, il a envoyé 53 personnes participer à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ).

36. Au titre de l'APD, le Japon a accordé à la Namibie 1 520 000 dollars des Etats-Unis en 1991 et 6 130 000 dollars en 1992.

7. Pays-Bas

37. Au fil des ans, les Pays-Bas ont établi des relations étroites dans le domaine du développement avec la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) à la fois dans le cadre de celle-ci et directement avec chacun des Etats membres. Cette coopération se poursuivra en 1993 au rythme d'un décaissement courant annuel de près de 200 millions de dollars des Etats-Unis pour l'ensemble de la région, dont quelque 7 millions passeront par des projets de la SADCC. L'accent est mis sur la production agricole, particulièrement sur la sécurité alimentaire, le développement rural et la mise en valeur des ressources humaines. La protection de l'environnement constitue un nouveau secteur de coopération avec la région de la Communauté.

38. En coopération avec le Service de sécurité alimentaire et la FAO, le Gouvernement néerlandais a fourni quelque 2 millions de dollars des Etats-Unis pour un projet de la Communauté dont les objectifs immédiats sont de réunir régulièrement, à compter de 1994, des renseignements à jour sur la situation nutritionnelle et socio-économique des groupes vulnérables. Afin d'accroître la sécurité alimentaire des ménages dans la région de la Communauté, ces renseignements ne seront pas liés exclusivement à des activités d'alerte rapide mais conduiront aussi à concevoir des politiques à long terme venant s'ajouter à des interventions d'urgence.

39. Dès la création de la SADCC, le Gouvernement néerlandais a reconnu l'importance vitale du développement du système de transport du port de Beira. Depuis 1980, il a affecté quelque 160 millions de dollars des Etats-Unis à la remise en état du port de Beira et à l'approfondissement des chenaux d'accès. La phase d'investissement étant achevée, la gestion du port et la surveillance de la mise en oeuvre du projet constituent maintenant les principaux éléments de la coopération.

40. Le Gouvernement néerlandais est disposé à accroître son appui aux programmes de mise en valeur des ressources humaines qui sont bien conçus et peuvent être mis en oeuvre tant avec la Communauté qu'avec les Etats membres individuellement.

41. Le Gouvernement néerlandais est prêt aussi à entamer des négociations avec la Communauté et avec chacun de ses Etats membres pour rechercher des possibilités de protéger l'environnement vulnérable de la région. A ce sujet, il préférerait appuyer des systèmes de production agricole comportant une bonne gestion des ressources naturelles que constituent le sol, l'eau et la flore.

8. Norvège

42. La Norvège a fourni 165 millions de couronnes norvégiennes (environ 28 millions de dollars des Etats-Unis) pour appuyer le Programme d'action de la Conférence en 1992. Un montant identique est prévu pour 1993 et pourrait aussi servir de chiffre indicatif de planification pour 1994. A partir de 1995, on compte que les fonds alloués au Programme d'action diminueront progressivement. En 1992, la coopération entre la Norvège et la SADCC a porté sur plus de 40 projets et a conduit la Norvège à réserver une attention particulière à l'Angola et à la Namibie.

43. Les secteurs auxquels la Norvège accorde en priorité son assistance sont l'énergie, les transports, les télécommunications, les entreprises de production et l'environnement. Dans tous les projets, l'accent est mis sur l'intégration des femmes et sur les questions écologiques. Selon les estimations, les dépenses au titre des projets (en pourcentage de l'assistance totale) se répartissent comme suit, par secteur :

<u>Secteur</u>	<u>1992</u>	<u>1993</u>
	(En pourcentage)	
Transports et télécommunications	64	51
Energie	26	32
Ressources naturelles	3	11
Industrie et commerce	6	6
Divers	1	1

44. L'objectif de l'aide norvégienne a consisté à appuyer le principal but de la Communauté, qui est d'accroître son indépendance par rapport à l'Afrique du Sud et à développer l'économie des Etats membres par divers moyens de coopération régionale. L'assistance à la Communauté est constamment réexaminée à la lumière de l'évolution en Afrique du Sud. Une attention particulière est accordée aux perspectives d'instauration d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale et à la façon dont le pays établira ses relations avec une telle coopération régionale et y participera.

9. Fédération de Russie

45. En tant que pays successeur de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, qui coopérait étroitement avec les pays de la Communauté (puisqu'elle s'était acquittée de ses engagements concernant 60 projets, et avait créé des centres d'étude et fourni une assistance d'un montant de 3 milliards de dollars des Etats-Unis, dont 150 millions à titre non remboursable), la Fédération de Russie a l'occasion de poursuivre sa coopération dans des conditions nouvelles. Actuellement, cependant, elle a besoin de consacrer son attention aux formes que devrait revêtir cette coopération, compte tenu des difficultés actuelles qu'elle-même rencontre, des transformations structurelles de sa propre économie et de celle de divers pays de l'Afrique australe, ainsi que du fait que la structure de la Communauté est toujours en évolution.

46. En raison de la situation de transition vers une économie de marché dans laquelle se trouve la Fédération de Russie, l'accent est mis sur l'établissement de rapports directs entre les firmes russes et les diverses entreprises et leurs partenaires africains, dans le secteur privé comme dans le secteur public.

47. La Fédération de Russie a des possibilités d'oeuvrer avec les pays de la Communauté dans le cadre de projets de coopération multilatérale financés par le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres organismes et pays.

48. Il est aussi possible de mettre à profit à cette fin le resserrement des liens qui est envisagé entre la Fédération de Russie et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'Organisation des Nations Unies.

49. Parallèlement, la Fédération de Russie considère que la stabilité militaire et politique est une condition préalable d'une bonne coopération régionale en Afrique australe. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 46/160, la Fédération de Russie joue donc un rôle très actif dans les activités de maintien de la paix en Angola, étant l'un des trois observateurs de l'application des accords de Lisbonne, et elle suit de près l'évolution du processus de paix au Mozambique. Elle s'est déclarée prête à participer directement aux efforts visant à appliquer les accords de Rome, au cas où les parties au Mozambique le lui demanderaient. La Fédération de Russie a détaché 25 observateurs militaires auprès des forces des Nations Unies au Mozambique.

10. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

50. Le Royaume-Uni a toujours été favorable au principe d'une coopération régionale en Afrique australe et il continuera d'appuyer les projets et les programmes qui présentent un caractère authentiquement régional. Dans ce contexte, la Communauté demeure un cadre utile pour la poursuite d'objectifs régionaux.

51. L'aide bilatérale fournie par le Royaume-Uni aux pays membres de la Communauté s'est élevée en tout à 199,6 millions de livres, dont 9,1 millions ont été fournis directement à la Communauté 1991-1992 et 7,2 millions environ en 1992-1993; on compte que cette aide sera de 5 millions de livres environ en 1993-1994. Le principal secteur appuyé par le Royaume-Uni est celui des transports, avec, en particulier, le couloir nord de transport entre Dar es-Salaam et le Malawi et le couloir de Maputo (y compris des projets à la fois pour le port de Maputo et pour le chemin de fer du Limpopo). Un appui plus limité a été accordé pour le couloir de Beira qui relie le Zimbabwe à la mer et la ligne de Nacala entre le Malawi et la mer. L'amélioration des transports devrait continuer à jouer un rôle dans le développement de la coopération régionale.

52. Le secteur qui vient immédiatement après celui des transports pour ce qui est de l'appui est celui des ressources naturelles. Le principal projet consiste en un programme de recherche mis en oeuvre conjointement avec les Gouvernement du Malawi, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie concernant les bancs de pêche dans le lac Malawi. Dans le secteur des ressources naturelles, la Communauté peut constituer un moyen utile de sensibiliser l'opinion aux questions d'environnement et de conservation. Le Royaume-Uni envisagera de continuer à fournir un appui pour des programmes régionaux de formation et de recherche.

Mozambique

53. L'aide bilatérale fournie par le Royaume-Uni au Mozambique en 1991-1992 s'est élevée à 22,5 millions de livres (28,3 millions de livres, si l'on inclut l'aide apportée par l'intermédiaire de la Communauté). L'accent a surtout été mis sur un appui à la balance des paiements en vue d'une réforme économique, une assistance pour des projets et une assistance technique.

54. L'aide pour des projets a bénéficié surtout aux secteurs clefs : les transports (voies ferrées et ports), les ressources naturelles et l'enseignement. Le projet le plus vaste consiste en la fourniture d'une

assistance pour des jetées pétrolière et céréalière dans le port de Matola. Le Royaume-Uni a aussi apporté une aide pour la conception d'un projet de transports routier et côtier de la Banque mondiale. Dans le secteur des transports, les principaux projets ont trait à la rentabilisation du port de Maputo et la remise en état des lignes de chemin de fer du Limpopo, de Nacala et de Beira. Le Royaume-Uni a participé au financement de la remise en état de la flotte de pêche à la crevette et de l'infrastructure connexe à Angoche et d'un projet, dans la province du Zambèze, qui encourage l'utilisation de crevettiers pour la capture du poisson. Dans le domaine de l'enseignement, l'aide du Royaume-Uni bénéficie à des projets visant à améliorer la qualité de l'enseignement de la langue anglaise aux élèves du cycle secondaire et aux cadres adultes.

55. En 1992-1993, le Royaume-Uni a fourni au Mozambique une aide bilatérale d'un montant d'environ 21 millions de livres, y compris l'aide qui a transité par la Communauté et ce, principalement pour les transports routiers et les ports. Les autres principaux objectifs ont été l'appui à la réforme économique (par une aide à des programmes), l'amélioration de la planification dans le secteur social, le redressement des zones rurales par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales et l'enseignement de la langue anglaise.

Namibie

56. Lorsque la Namibie est devenue indépendante en mars 1990, le Gouvernement britannique a annoncé qu'il fournirait dans le domaine de la coopération technique une enveloppe d'aide d'un montant de 10 millions de livres sur une période de trois ans. La grande priorité est l'enseignement, particulièrement celui de l'anglais. Une assistance est aussi apportée dans les domaines de la formation des forces de police, de l'administration publique, de la santé et des ressources naturelles.

57. Le Royaume-Uni appuie un projet visant à améliorer la planification de l'enseignement. Il finance aussi les services de deux spécialistes de l'enseignement de l'anglais au Ministère de l'éducation et contribue à financer un supplément éducatif en anglais qui est distribué gratuitement avec les grands journaux nationaux.

58. Depuis 1990, une équipe d'officiers supérieurs de la police britannique a aidé la Namibie à se doter d'une force de police en formant des formateurs et en organisant de nouveaux cours, fondamentaux et spécialisés. Le Royaume-Uni met actuellement à la disposition de la Namibie les services de trois conseillers des forces de police britanniques, des services de consultants dans des domaines spécialisés et des services de formation à l'intention d'officiers namibiens. Le projet devrait se terminer au début de 1994 et coûter environ 1,3 millions de livres.

59. Le Royaume-Uni participe depuis 1990 à la restructuration de la fonction publique. Il a financé les services de consultants spécialistes des procédures parlementaires et ceux d'analystes spécialisés dans le travail alterné pour aider le Gouvernement dans son programme de restructuration et de rationalisation. Des conseillers juridiques de l'administration namibienne ont suivi des cours de formation au Royaume-Uni qui a fourni les services d'un consultant pour aider à établir les frontières entre les régions. Un voyage

d'études au Royaume-Uni a été aussi financé à l'intention du Secrétaire de la Commission de la fonction publique et de hauts fonctionnaires du Cabinet du Premier Ministre.

60. Le Royaume-Uni appuie un projet en coopération avec OXFAM pour aider à renforcer le système de soins de santé primaires en formant des formateurs dans ce domaine dans toute la Namibie. Ce projet constitue l'élément essentiel de la stratégie adoptée par le Gouvernement namibien pour améliorer les soins de santé fournis à la majorité des Namibiens et il bénéficiera particulièrement aux femmes. Un appui est fourni pour la recherche sur le paludisme et la lutte contre cette maladie qui continue de poser un grave problème, particulièrement dans le nord.

61. Le Royaume-Uni est en train d'élaborer dans plusieurs domaines des propositions, dont la plupart sont conçues à l'intention des agriculteurs pauvres. On peut citer, notamment, des initiatives visant à aider la Namibie dans le domaine de l'environnement, à lui fournir une assistance pour la mise au point d'installations de télédétection permettant une alerte rapide en cas de sécheresse, à appuyer le développement de la recherche agricole, à faciliter la transformation du millet, à assurer la formation des agriculteurs, et à apporter une aide concernant la traction animale, la foresterie et l'apiculture.

62. En 1992, le Royaume-Uni a aussi donné 450 000 livres pour lutter contre les problèmes dus à la sécheresse en Namibie. Dans ce montant sont inclus l'assistance technique à l'Equipe nationale de lutte contre la sécheresse et des contributions au programme de secours contre la sécheresse du Conseil des Eglises de Namibie et au service de secours contre la sécheresse de la Rössing Foundation, ainsi que du matériel d'irrigation pour un projet de multiplication de semences dans le nord du pays.

B. Mesures prises par les organismes des Nations Unies

1. Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

63. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a continué à dispenser une coopération technique dans des domaines tels que la gestion du secteur public, l'administration et les finances publiques et les ressources naturelles, aux Etats membres de la CDAA. La plupart de ces activités ont été conçues pour répondre à des besoins précis de tel ou tel pays, mais certaines ont une vocation régionale. Par exemple, un projet de recherche sur le rôle des sociétés transnationales en Afrique australe est en cours de préparation.

64. Le Département a continué de coopérer avec le Département des affaires politiques à l'application du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Pour s'adapter à l'évolution de la situation, et en application de la résolution 46/80 de l'Assemblée générale, datée du 13 décembre 1991, ce programme a été élargi aux Sud-Africains défavorisés vivant en Afrique du Sud. En particulier, une aide est accordée aux étudiants qui choisissent des disciplines directement liées à l'amélioration des établissements d'enseignement ou celles qui les aideront à trouver un emploi.

Depuis décembre 1992, le programme n'accorde pas d'aide à de nouveaux étudiants namibiens, mais ceux qui ont commencé leurs études pourront les terminer.

65. Dans le cadre de ce programme, outre les bourses d'études, diverses dispositions financières et administratives, telles que des prises en charge communes, ont été prises ou maintenues, avec des établissements d'enseignement de toute la région d'Afrique australe, ainsi qu'avec des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux tels que le secrétariat du Commonwealth et le Southern Africa Education Trust Fund. Des dispositions administratives ont également été prises dans les pays où les coûts sont élevés, avec des organisations telles que le Luthli Memorial Trust, l'African-American Institute, l'Institut international d'éducation, la Fondation Ford et une multitude d'établissements d'enseignement qui aident des étudiants sud-africains, notamment en renonçant à percevoir les droits d'inscription. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué, en Afrique australe, à coopérer avec le Programme d'éducation et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, pour l'administration des programmes de bourses et de formation dans des pays comme le Botswana, le Lesotho, la Namibie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

66. Pendant la période examinée, la CNUCED a développé sa coopération avec la CDAA.

67. La CNUCED a aidé les pays de la CDAA à encourager et renforcer la coopération économique qui les lie, par l'union douanière d'Afrique australe, la Zone d'échange préférentielle (ZEP) des Etats d'Afrique orientale et australe, et la CDAA elle-même. A cet égard, la CNUCED a apporté son concours à la formulation et l'exécution de tout un ensemble de mesures, de projets et de programmes de coopération et d'intégration économiques, notamment : a) la formulation et l'application de programmes de libéralisation des échanges affectant à la fois les obstacles tarifaires et non tarifaires et de mesures de facilitation du commerce; b) l'harmonisation des tarifs douaniers, le renforcement de l'administration nationale des douanes, l'application de formalités douanières communes, et l'automatisation, à l'aide du Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA); c) la formation et l'assistance aux techniques et aux modalités des négociations commerciales dans les groupements sous-régionaux et avec des pays tiers ou groupes de pays tiers; d) l'encouragement de la participation des entreprises à la formulation et l'application des projets et programmes sous-régionaux dans tous leurs aspects; e) la fourniture de conseils aux gouvernements et aux entreprises sur des questions telles que l'élaboration du règlement des coentreprises, et sa négociation; f) la fourniture de conseils et d'une assistance pour la formulation ou le renforcement des associations patronales telles que les chambres de commerce et d'industrie et les associations professionnelles; g) le choix, l'élaboration et l'application de projets communs dans divers secteurs; et h) la fourniture de conseils et d'assistance au sujet de diverses questions monétaires et financières concernant par exemple les disparités des politiques des changes, le manque de devises, l'absence de moyens de financement des échanges et la dette.

68. Dans le domaine du transport en transit, les activités ont consisté à : a) aider le Botswana, le Lesotho et le Swaziland à élaborer une stratégie d'expansion du secteur du camionnage, ces pays venant de négocier un accord bilatéral avec l'Afrique du Sud; b) aider les ministères des transports à rendre plus efficace leur politique du trafic en transit; c) aider à mieux appliquer les accords bilatéraux et sous-régionaux de transit; d) aider à mettre en place le cadre institutionnel indispensable au développement des gares routières de fret, et e) examiner et mettre à jour régulièrement l'information sur le transit et le développement des grands itinéraires de transit des marchandises. Dans le domaine de la valorisation des ressources humaines, des ateliers ont été organisés sur les formalités de transit et les petites opérations de transport routier.

69. Dans ce domaine, toujours, la CNUCED exécute un projet financé conjointement par le PNUD et par l'Agency for International Development des Etats-Unis (USAID) intitulé "Trafic en transit et aide au secteur des transports en Afrique australe", dont l'objectif est d'aider les Etats membres de la CDAA à faciliter le transport des marchandises sur les itinéraires reliant les pays sans littoral aux ports de mer de la région. Ce projet a récemment comporté une rationalisation et une harmonisation des formalités de transit et un renforcement des moyens des comités nationaux de facilitation du commerce, qui s'assurent que toutes les parties concernées se conforment bien aux formalités convenues.

70. Un élément important de ce projet, qui a pour but de soutenir les transports, a concerné la mise en place d'un système de gestion logistique des transports, le Système d'information préalable sur les cargaisons (ACIS), réalisé dans le cadre du projet RAF/86/046. L'introduction de certains éléments de ce système a déjà donné des résultats tangibles. Faute de financement, il n'a cependant pas été possible de poursuivre ce travail. Il est à espérer que la reconstitution des ressources sera rapidement réalisée et que les divers modules du projet ACIS pourront être menés à bien.

3. Programme des Nations Unies pour le développement

71. Le projet de production de vaccins animaux pour la lutte contre la fièvre de la côte orientale de l'Afrique (RAF/92/010) devrait s'achever en décembre 1993, et l'aide apportée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1992/93 a joué un rôle essentiel en apportant une impulsion à la formulation, par la CDAA et avec le concours de la FAO et d'autres partenaires, d'un projet relais, dans le cadre d'un programme plus large de lutte contre les épizooties transmises par les tiques. Ce programme, qui représente environ 15 millions de dollars en Afrique orientale et australe, sera maintenant financé par l'Agence danoise pour le développement international, par les Pays-Bas et la Belgique, ainsi que, dans certains des pays concernés, par le PNUD.

72. Le projet RAF/87/025 de développement et de promotion des échanges a suscité une augmentation des échanges de 120 millions de dollars entre les pays de l'Afrique orientale et australe, en particulier ceux de la CDAA. Une nouvelle phase, assortie d'un cofinancement offert par les Pays-Bas et la Belgique, vient d'être approuvée par le Comité d'action du PNUD, avec pour objectif de susciter de nouveaux échanges commerciaux représentant plus de

300 millions de dollars. Grâce à ce projet, des relations de travail ont déjà été établies avec des associations patronales privées sud-africaines, et on recherche une fusion de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de la Zone d'échange préférentielle et le Business Council de la CDAA, ce qui serait un moyen de renforcer les relations entre les milieux d'affaires des pays de la sous-région et ceux de l'Afrique australe.

4. Programme des Nations Unies pour l'environnement

73. A l'échelon national, le Programme des Nations Unies pour l'environnement met l'accent sur l'aide aux pays membres de la CDAA en renforçant les organismes chargés de la protection de l'environnement, comme les ministères de l'environnement établis avec l'aide du PNUE, dont l'objectif premier est d'assurer une meilleure intégration, dans la planification du développement, des facteurs environnementaux.

74. La coopération entre le PNUE et les différents pays membres de la CDAA est variable et intéresse notamment la mise en oeuvre des plans d'action nationaux pour l'environnement (par exemple au Lesotho), les stratégies nationales de conservation de la nature (Botswana, Zambie et Zimbabwe), les institutions et la législation environnementales (Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Swaziland), la création de capacités pour la surveillance et l'évaluation environnementales (Botswana et Mozambique), les plans nationaux de lutte contre la désertification (République-Unie de Tanzanie), la formation environnementale de personnel essentiel et la sensibilisation écologique (Angola), et les programmes de développement intégré des ressources et de conservation agroforestière (Zambie et Malawi).

75. Pendant la période couverte par le rapport, on s'est attaché à regrouper ces diverses initiatives.

76. Le PNUE coopère étroitement avec la CDAA dans le cadre du Programme d'action régional de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, et les organismes de la CDAA participent aux réseaux, aux projets pilotes d'écodéveloppement et aux comités d'écosystème de cette conférence.

77. Le PNUE soutient aussi les efforts que fait la CDAA dans plusieurs domaines de programmes prioritaires comme la lutte contre la désertification dans la région kalaharienne-namibienne, la gestion des ressources en eau partagées (notamment dans le cadre du Plan d'action pour le développement intégré du bassin du Zambèze), le renforcement des systèmes d'information environnementale, et des capacités d'évaluation environnementale, l'expansion des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation écologiques et l'intégration de l'environnement et du développement.

78. Actuellement, le programme africain du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) et de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID) du PNUE s'emploie à établir un réseau sous-régional d'informations sur l'environnement pour les Etats membres de la CDAA, dans le but, à long terme, d'aider le Groupe de coordination de la CDAA sur les questions d'environnement, ainsi que les 10 Etats membres de la CDAA. Le but de ce programme est d'établir un réseau régional d'information environnementale, de développer et de répartir les bases de données régionales sur les ressources, de

réaliser des programmes de formation à l'information environnementale, de faire connaître les systèmes d'information environnementale aux Etats membres de la CDAA et de développer les systèmes d'information géographique.

79. A l'échelon sous-régional, directement ou par le canal du Groupe sous-régional de l'Afrique australe pour l'environnement, le PNUÉ a contribué à l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes en matière de développement rural. Ce groupe, qui a été créé en 1983 par le Bureau régional du PNUÉ pour l'Afrique dans le but d'encourager la coopération sous-régionale en matière d'environnement, est l'un des mécanismes qu'utilise le PNUÉ pour encourager dans les pays de la CDAA une bonne gestion de l'environnement.

5. Programme alimentaire mondial

80. La collaboration du Programme alimentaire mondial (PAM) avec les pays membres de la CDAA a continué à se développer depuis le dernier rapport, et une aide substantielle est ainsi apportée à des projets de développement ou pour remédier à des situations d'urgence.

81. Pour les projets de développement dans les pays membres de la CDAA, l'enveloppe totale atteint 258 millions de dollars, avec un montant annuel dépassant 70 millions de dollars. L'aide du PAM ne se borne pas à la sécurité alimentaire mais intéresse aussi la valorisation des ressources agricoles et humaines.

82. Depuis le dernier rapport, des projets de développement représentant au total 76,2 millions de dollars ont été approuvés pour les pays membres de la CDAA. Ces projets comprennent une aide à des écoliers au Botswana et en Namibie, à des groupes vulnérables au Malawi et en Zambie et à des patients soignés à domicile en République-Unie de Tanzanie, ainsi que la construction de routes de desserte et la création de services urbains essentiels au Mozambique.

83. En 1991/92, la sécheresse la plus grave depuis des décennies a dévasté les cultures dans la plupart des pays d'Afrique australe, y compris ceux qui traditionnellement exportent des aliments dans la région, à savoir l'Afrique du Sud et le Zimbabwe.

84. En juin 1992, le PAM, avec la FAO, a approuvé le prélèvement dans la réserve alimentaire internationale d'urgence du PAM d'une quantité initiale de 711 824 tonnes (portée ensuite à 845 392 tonnes) de denrées alimentaires qui ont été distribuées gratuitement aux 7,8 millions de personnes, selon les estimations, qui ont été affectées par la sécheresse au Botswana, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en République-Unie de Tanzanie, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe. Le PAM a consacré à cette action 306 millions de dollars. Les donateurs ont également alloué au PAM 39 millions de dollars, en espèces, pour un soutien logistique et non alimentaire à la région.

85. Le Centre consultatif CDAA/PAM pour la logistique (CCL) a été créé à Harare en juin 1992 pour coordonner et diffuser l'information sur les apports de denrées alimentaires à la région. Le CCL a aidé à conseiller les donateurs, les agents et les gouvernements bénéficiaires, en diffusant des bulletins hebdomadaires sur les arrivées prévues dans les ports de la région et en alertant les utilisateurs au risque d'encombrement des ports. Le CCL a

également publié un bulletin mensuel d'information sur la sécheresse dans la région et sur les différents itinéraires de remplacement possibles en cas d'encombrement des ports ou de coupure des itinéraires routiers ou ferroviaires.

86. Le PAM apporte une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées en Angola, au Malawi, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe; les opérations en cours représentent, à la charge du PAM, environ 288 millions de dollars.

87. De nombreux pays de la région continuent à subir les effets conjugués de l'insécurité et de l'encombrement des voies de communication. Le PAM a apporté une aide qui a couvert une partie des dépenses de transport interne, y compris, le cas échéant, pour des opérations aéroportées de secours.

88. La sécheresse est terminée, dans la région, à l'exception, dans certains pays, de zones localisées, et le PAM entend poursuivre les transactions triangulaires portant sur les denrées alimentaires. Le PAM achètera donc des grains, dans la région, qui seront utilisés dans des projets ou des opérations d'urgence en faveur des réfugiés dans les pays bénéficiaires (également situés dans la région).

6. Commission économique pour l'Afrique

89. Au fil des ans, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a étudié la possibilité de nouer des contacts et des relations d'abord avec la DCDAA puis avec son successeur, la CDAA (Communauté de développement de l'Afrique australe), dans le but d'examiner les difficultés de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Afrique australe. A cette fin, la Commission, par les soins de son équipe spéciale pour l'Afrique australe, du Groupe consultatif régional multidisciplinaire et du Bureau de la coopération économique du secrétariat de la Commission, a transmis les demandes d'assistance appropriées à la CDAA afin de lui permettre de faire progresser la coopération économique régionale, avec ultérieurement, la participation d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

90. A la demande de la CDAA, il est prévu que le Bureau de l'Afrique australe de la CEA et le Groupe consultatif régional multidisciplinaire de la CEA fourniront une assistance technique à la CDAA pour les travaux suivants, prévus en 1993/94 : a) identification et mobilisation des divers groupes favorables à l'idée de construire une communauté des Etats d'Afrique australe, à la faveur notamment d'ateliers et de séminaires; b) réalisation d'études sur un certain nombre de thèmes dans la perspective de la rédaction de protocoles, et organisation de séminaires et d'ateliers avec le concours des parties intéressées afin d'évaluer les conclusions de ces études; c) rédaction de protocoles et gestion des négociations entre les Etats membres sur ces protocoles; et d) définition du rôle et des activités d'organisations non gouvernementales et de particuliers dans l'édification de la communauté proposée.

91. En outre, une équipe d'experts du Groupe consultatif régional multidisciplinaire de la CEA, qui ont participé à la Conférence consultative annuelle de la CDAA tenue à Harare en janvier 1993, a recensé les différents domaines où une assistance technique de la CEA pourrait concourir à

l'élaboration de protocoles appropriés en vue de la promotion du commerce et de la coopération industrielle : a) un mécanisme efficace pour les paiements et les transferts de capitaux pour les échanges et les investissements intrarégionaux, b) la convertibilité intrarégionale des monnaies, c) l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires aux importations des Etats membres, d) les préférences commerciales pour la protection et l'essor des industries régionales, et e) la création d'un fonds de développement régional.

7. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

92. En 1991, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a pris contact avec le secrétariat de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (CCDAA), en vue de l'aider à créer un département des établissements humains et du logement dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA). Le secrétariat de la Conférence et de la Communauté n'a pas encore donné suite à cette proposition.

93. Le Centre a toutefois maintenu sa collaboration avec la plupart des pays membres de la Communauté (en particulier avec le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie), qu'il a aidés à résoudre une vaste gamme de problèmes techniques se rapportant aux établissements humains. Il s'agissait, de manière générale, de les aider à renforcer leurs capacités en matière de gestion des établissements humains et à donner un caractère plus durable à leur action en faveur du développement dans ce domaine. Les efforts actuels de collaboration portent notamment sur la formulation de stratégies nationales du logement (Namibie) et de programmes relatifs à l'urbanisation et au logement (Mozambique), sur la gestion du développement et de la croissance durable des grandes villes (Dar es-Salaam) et sur la mise en oeuvre de programmes de formation visant à associer la collectivité à l'amélioration de l'habitat (Zambie).

94. Un programme intitulé "Promotion d'un modèle viable d'établissements humains" a en outre été mis au point pour la République-Unie de Tanzanie : ce programme relève de la composante "environnement" du cinquième programme de pays. Une évaluation sectorielle des activités menées en Zambie dans le domaine de l'habitat a été prévue, et le Centre a mis au point pour le Zimbabwe un programme d'appui aux autorités locales destiné à les aider à planifier et à gérer la croissance accélérée des villes. Le Centre a procédé à des échanges de vues avec les Gouvernements du Lesotho et du Swaziland, afin de déterminer dans quels domaines il lui serait possible de coopérer avec eux. En Angola, après une première mission entreprise en 1992, l'évaluation prévue du secteur de l'habitat a dû être reportée en raison de l'aggravation de la situation locale.

8. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

95. La coopération entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Communauté de développement de l'Afrique australe s'est intensifiée au cours de la sécheresse qui a touché la région en 1992. En juin 1992, le HCR a pris une part active à l'évaluation des besoins de la région, et il a contribué à l'appel commun de la Communauté et de l'ONU en vue de mobiliser des ressources pour une intervention d'urgence contre la sécheresse en Afrique australe. La sécheresse a frappé, directement ou indirectement,

plus d'un million et demi de réfugiés, la plupart d'entre eux originaires du Mozambique, qui ont également pâti de la propagation des maladies liées à la sécheresse.

96. A la suite de l'appel de juin 1992, et étant donné les besoins grandissants, liés à la sécheresse, des réfugiés et des rapatriés, les bureaux extérieurs et le siège du HCR ont participé à des évaluations et mises à jour périodiques du texte de l'appel et régulièrement rendu compte à ce sujet.

97. En ce qui concerne les mesures prises par le HCR ou la contribution qu'il a apportée en vue de faire progresser l'intégration économique régionale, y compris l'entrée éventuelle d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale dans la Communauté, il convient de souligner le rapatriement et la réintégration librement consentis de Sud-Africains et de Mozambicains. On trouvera une description détaillée de ces activités dans le rapport établi par le HCR en application de la résolution 46/108 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1991 sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique (A/47/12).

9. Organisation internationale du Travail

98. L'Organisation internationale du Travail (OIT) continue de participer à la Conférence consultative annuelle de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ce qui permet aux deux organisations de se concerter en matière de coopération. A Maputo, en 1992 et à Harare, en 1993, comme l'année précédente, l'OIT a été représentée par une délégation de haut niveau dirigée par le Sous-Directeur général chargé des activités de l'OIT en Afrique, qui comprenait le Directeur du Bureau de l'OIT pour l'Afrique australe et le Directeur des services consultatifs sous-régionaux de l'OIT en matière d'emploi, l'Equipe pour la promotion de l'emploi en Afrique australe.

99. L'OIT a collaboré, essentiellement par l'intermédiaire de l'Equipe, avec divers secrétariats techniques de la Communauté, en particulier avec le secrétariat pour la mise en valeur des ressources humaines au Swaziland, et les a aidés à organiser des ateliers et des séminaires sur des questions qui relèvent de ses compétences, telles que l'emploi et la formation. En 1992, l'Equipe pour la promotion de l'emploi en Afrique australe a participé activement à un séminaire sous-régional de ce type, qui a débouché sur la formulation d'une stratégie à long terme pour la mise en valeur des ressources humaines dans les pays membres de la Communauté. Avec la création, en 1993, de l'Equipe multidisciplinaire consultative pour l'Afrique australe (qui remplace l'Equipe pour la promotion de l'emploi en Afrique australe), l'OIT devrait pouvoir élargir sa collaboration avec la Communauté, dans toute une gamme de domaines techniques qui relèvent de sa compétence, tels que la sécurité sociale, la promotion de l'esprit d'entreprise et le perfectionnement des cadres, la sécurité du travail et la santé. En outre, grâce aux jalons que l'Equipe pour la promotion de l'emploi en Afrique australe avait pu poser puisqu'elle assurait le secrétariat technique de la Southern African Labour Commission (SALC), la coopération entre l'OIT et la Communauté en matière d'emploi s'est resserrée et davantage précisée, dans le cadre du projet d'intégration de la SALC aux structures institutionnelles de la Communauté.

100. Un autre organe de l'OIT dans la sous-région, le Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC), à Harare, continue de mettre ses services techniques de consultation et de formation à la disposition de la Communauté et de ses Etats membres, afin de hâter l'intégration économique régionale en favorisant l'adoption de normes internationales du travail et d'un système tripartite.

10. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

101. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a été représentée aux conférences consultatives annuelles de la CCDAA et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui se sont tenues à Maputo en 1992 et à Harare en 1993.

102. En étroite coopération avec les coordonnateurs sectoriels de la Communauté pour les ressources alimentaires, agricoles et naturelles, la FAO a continué d'appuyer le programme d'action de la CCDAA, en sélectionnant et en formulant des activités régionales et nationales de développement, en obtenant les ressources extérieures nécessaires et en mettant en oeuvre les projets approuvés.

103. Au cours de la période allant du milieu de 1991 au milieu de 1993, les principaux événements qui ont marqué la coopération entre la FAO et la Communauté ont été les suivants :

a) Le système d'alerte rapide de la FAO et de la Communauté en matière de sécurité alimentaire, qui a été financé par les Gouvernements danois et néerlandais, ainsi que par le PNUD et les Etats membres de la Communauté, a beaucoup contribué à faire prendre conscience en temps voulu des risques de pénuries alimentaires qui pesaient sur l'ensemble de la sous-région en 1992 du fait de la forte sécheresse. La FAO maintiendra son appui au système jusqu'en 1995. A l'heure actuelle, la FAO exécute un projet régional de la Communauté, financé par les Pays-Bas, qui concerne le suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans un certain nombre de pays (Mozambique, Swaziland et Zimbabwe);

b) En mars 1992 et mars 1993, la FAO a envoyé, par l'intermédiaire de son Système mondial d'information et d'alerte rapide, des missions d'évaluation des récoltes et de l'approvisionnement alimentaire dans la région de la Communauté et coopéré étroitement avec les services nationaux et régionaux d'alerte rapide. En outre, elle a participé activement à l'appel en vue d'une intervention d'urgence contre la sécheresse en Afrique australe lancé par l'ONU et par la Communauté;

c) A la demande de la Communauté, une mission, financée par le Programme de coopération technique de la FAO, a évalué les besoins des 10 pays de la Communauté en matière d'agriculture et d'élevage, afin d'en tenir compte dans l'examen à mi-parcours dudit appel;

d) En réponse à la demande d'assistance non alimentaire formulée dans cet appel, le Programme de coopération technique de la FAO a financé un projet régional et six projets nationaux d'un coût total de 1,4 million de dollars des

Etat-Unis. En outre, le Gouvernement suédois a, par l'intermédiaire de la FAO, contribué pour 1,6 million de dollars des Etats-Unis au financement de projets nationaux au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe; la FAO a par ailleurs obtenu 300 000 dollars des Etats-Unis du Fonds indonésien pour l'agriculture, en vue de financer un projet en République-Unie de Tanzanie;

e) Le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique et le service de sécurité alimentaire et d'assistance technique de la Communauté ont organisé conjointement à Harare, du 8 au 15 mars 1993, un atelier sous-régional, en vue de mettre en place un réseau de coopération technique pour la quarantaine phytosanitaire en Afrique australe;

f) Les effectifs du Centre régional de formation FAO/CDAÀ à l'intention du personnel de niveau intermédiaire pour la lutte contre la trypanosomiase animale en Afrique sont maintenant au complet et le Centre est entré en activité. Il apporte également un appui technique aux programmes de lutte contre la trypanosomiase au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe;

g) La troisième phase du projet de lutte contre les tiques et les maladies transmises par les tiques a été lancée grâce à un financement multilatéral provenant du Danemark, des Pays-Bas et de la Belgique. Cette phase porte essentiellement sur la production et l'utilisation de vaccins. La principale unité de production se trouve au Zimbabwe, tandis que les laboratoires se trouvent au Malawi, la formation étant dispensée en République-Unie de Tanzanie.

11. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

104. Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), il importe de chercher à associer davantage la Communauté de développement de l'Afrique australe à celles de ses activités qui concernent l'Afrique et l'élimination de l'apartheid.

105. C'est pourquoi, au cours de la réunion commune de l'OUA et de l'UNESCO qui s'est tenue à Addis-Abeba les 5 et 6 octobre 1992, l'UNESCO a demandé à l'OUA de lui fournir des éléments qui lui permettent d'élaborer un accord de coopération entre Etats, comme le prévoit l'article 22 du Traité de Windhoek (voir par. 2), dans les domaines de la science et de la technique, des ressources naturelles et de l'environnement, de l'information et de la culture, énumérés à l'article 21. L'UNESCO entend ainsi contribuer à la mise en oeuvre de ce traité, et aider les Etats membres de la Communauté, dans ses domaines de compétence, à préciser et intensifier leur action en vue de délivrer la société sud-africaine de l'apartheid.

106. Conformément à la résolution 46/160 de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UNESCO a apporté un appui financier et technique à la Communauté pour l'aider à exécuter son programme élargi d'action. L'Organisation a ainsi fourni des intrants techniques et des services consultatifs au Département de la culture et de l'information de la Communauté, qui a son siège à Maputo. Deux fonctionnaires de l'UNESCO ont participé aux réunions des sous-comités (des arts, de la formation et de la promotion culturelle, ainsi que des industries culturelles et des droits d'auteur) et à la

deuxième session du Comité des ministres de la culture et de l'information de la Communauté, tenue à Swakopmund (Namibie) du 3 au 9 juillet 1993.

107. L'UNESCO coopère avec le Département de la culture et de l'information de la Communauté à l'organisation d'une conférence sur la promotion des droits de l'homme et de la démocratie qui se tiendra à Maputo du 29 novembre au 3 décembre 1993, ainsi qu'à diverses activités dans le domaine de l'information et de la culture.

108. En outre, l'UNESCO mène, à l'échelon national ou régional, un certain nombre d'activités financées pour l'essentiel grâce à des ressources extrabudgétaires.

Education

109. Les projets suivants sont entrepris au niveau régional : un projet sur la préparation de manuels et de matériel pédagogique à l'intention des établissements de formation des maîtres dans la Communauté; une étude sur la fourniture de manuels et la possibilité d'une coopération sous-régionale (Services d'appui technique au niveau des programmes (SAT-1) du PNUD); un projet d'appui aux personnes handicapées en Afrique orientale et australe; une évaluation de la faisabilité d'un programme de coopération dans le domaine de l'éducation (à la phase initiale, en réponse à une demande formulée par un certain nombre de pays).

110. Les projets suivants sont mis en oeuvre au niveau national : quatre projets en Angola (PNUD, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Portugal), plus des secours d'urgence; une étude au Botswana (SAT-1 du PNUD); un projet au Lesotho (FNUAP); sept projets au Malawi [PNUD, FNUAP, Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND)]; trois projets au Mozambique (PNUD et FNUAP), plus des secours d'urgence; cinq projets en Namibie (PNUD, Agence de coopération culturelle et technique (AGECOP) et AGFUND), secours d'urgence compris; un projet au Swaziland (PNUD); deux projets et une étude en République-Unie de Tanzanie (FNUAP, Suisse et SAT-1 du PNUD); deux projets en Zambie (PNUD et FNUAP); et deux projets au Zimbabwe (Agence suédoise de développement international).

111. La plupart de ces activités visent à favoriser l'élaboration ou la révision de programmes d'étude, notamment en matière de population, à améliorer la formation des maîtres et la planification de l'enseignement, ainsi qu'à appuyer des programmes d'alphabétisation à l'intention des adultes, l'enseignement de type non scolaire et la coordination de l'assistance.

Science

112. L'UNESCO a maintenu son assistance intellectuelle et financière à la mise en valeur durable des ressources marines en Afrique australe, tout en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités en Angola et au Mozambique. Certains experts du Mozambique ont, par exemple, participé à un séminaire de formation organisé par la Commission océanographique intergouvernementale et par l'Agence suédoise pour la coopération scientifique avec les pays en développement.

113. L'UNESCO a également fourni une assistance à la Namibie, en envoyant sur le terrain une mission interdisciplinaire d'océanographie, avec l'appui financier d'organisations donatrices allemandes, islandaises et norvégiennes. En coopération avec les autorités namibiennes, cette mission a mis au point un plan de renforcement des capacités individuelles et institutionnelles dans le sous-secteur.

Communications

114. Dans le cadre du South/East African News Agency Development Project (SEANAD) (projet de développement des agences de presse de l'Afrique australe et orientale), financé par l'Allemagne à partir de fonds en dépôt, une assistance a été fournie à l'Angola, au Botswana, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, à la Namibie, au Swaziland, à la Zambie et au Zimbabwe en vue d'y créer des agences de presse pouvant constituer le pool austral de l'Agence de presse panafricaine. Ce projet portait essentiellement sur la formation de personnel et le développement de l'infrastructure.

12. Organisation de l'aviation civile internationale

115. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) collabore étroitement avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, et en particulier avec sa Commission des transports et des communications de l'Afrique australe (CTCAS). L'OACI est régulièrement représentée aux conférences consultatives annuelles de la Communauté, dont la dernière, tenue en janvier 1993, a adopté des stratégies pour le développement de l'aviation civile.

116. L'OACI prend également part régulièrement aux réunions des directeurs des compagnies aériennes nationales et d'aviation civile de la Communauté. Elle a fourni une aide à l'Equipe spéciale de la Commission des transports qui est chargée de définir le mandat de l'Office des transports aériens régionaux de l'Afrique australe, en assistant aux réunions de l'Equipe, en la faisant bénéficier de ses observations et d'une documentation de base.

117. La Communauté, quant à elle, est invitée à assister aux réunions de l'OACI qui présentent un intérêt pour elle et qui sont organisées en Afrique orientale et australe sur des sujets touchant les transports aériens, tels que la facilitation, l'économie des aéroports et la prévision et la planification en matière d'aviation civile.

13. Organisation mondiale de la santé

118. De janvier 1992 à juin 1993, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a continué d'appuyer directement, par le biais des activités qu'elle consacre à la santé et à des domaines connexes, les efforts de développement des pays de la Communauté, quoiqu'elle n'ait pas, à ce jour, eu l'occasion d'offrir une assistance à la Communauté en tant que telle.

119. L'OMS note avec satisfaction que la Communauté attache de plus en plus d'importance "au rôle stratégique que les ressources humaines jouent dans le développement", comme en témoignent ses récentes conférences consultatives annuelles. C'est pourquoi elle souhaite vivement coopérer avec la Communauté et intensifier les contacts qu'elle entretient avec elle lorsque celle-ci aura fait du secteur de la santé une composant de son programme d'action.

120. Pour ce qui concerne l'appui qu'elle fournit directement aux pays de la Communauté, l'OMS a, pendant la période susmentionnée, mis essentiellement l'accent sur la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise ainsi que sur les secours d'urgence aux pays victimes de la sécheresse. En outre, après la signature des Accords de paix, elle a aidé l'Angola et le Mozambique à remettre en état leurs services sanitaires et à lutter contre les épidémies.

14. Banque mondiale

121. Le tableau ci-après indique les prêts consentis par la Banque mondiale au cours de l'exercice financier 1993.

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant (en millions de dollars E.-U.)</u>
Angola	Remise en état des infrastructures de transport	41,0
	Institutions financières	21,0
	Santé	19,9
	Total	81,9
Malawi	Développement du secteur privé	5,95
	Services financiers	25,15
	Services agricoles	45,81
	Total	76,90
Mozambique	Renforcement des capacités	48,6
	Secteur juridique et secteur public	15,5
	Corridor de Maputo	9,3
	Réaménagement rural	20,0
	Sécurité alimentaire	6,3
	Administration locale	23,2
Total	122,9	
République-Unie de Tanzanie	Secteur financier	11,32
	Gestion financière et juridique	20,00
	Télécommunications III	74,45
	Energie VI	200,00
	Gestion des secteurs privé et public	34,90
	Projet de gestion du secteur agricole	24,50
Total	365,20	
Zambie	Privatisation	20,88
	Commercialisation et fabrication	33,00
	Modernisation du secteur de l'éducation	32,00
	Ingénierie des transports	8,50
	Privatisation et réforme du secteur industriel II	100,00
	Gestion financière et juridique	18,00
Total	212,38	
Zimbabwe	Crédit à l'ajustement structurel II	125,0
	Lutte contre les maladies sexuellement transmissibles	64,5
	Total	189,5
Total général		1 048,7

122. On trouvera ci-après un récapitulatif, par pays et pour l'exercice financier 1993, des grands études économiques et sectorielles réalisées par la Banque mondiale :

Angola : Dépenses publiques et priorités pendant la période de passage à l'économie de marché (étude économique); formation et mise en valeur des ressources humaines (étude sectorielle).

Botswana : Possibilités de développement industriel (étude sectorielle).

Malawi : Marchés financiers et secteur rural : options stratégiques, secteur des transports (études sectorielles).

Mozambique : Deuxième analyse des dépenses publiques (étude économique); secteur financier; analyse du budget, de la gestion et du financement de l'éducation (études sectorielles).

Namibie : Secteur énergétique : problèmes et solutions (étude sectorielle).

Swaziland : Analyse des dépenses publiques (étude économique).

Zambie : Analyse des dépenses publiques (étude économique); résultats financiers obtenus par le secteur public dans les transports (étude sectorielle).

Zimbabwe : Programme d'action pour le développement du secteur privé (étude économique); examen des politiques nationales dans le domaine forestier (étude sectorielle).

15. Fonds monétaire international

123. Le Fonds monétaire international collabore activement et de trois manières différentes avec les pays de la Communauté. Il leur offre une aide financière et une assistance technique sous diverses formes. Il a renforcé son appui aux initiatives de coopération régionale qui ont été lancées en Afrique australe et Afrique de l'Est et s'emploie, en collaboration avec la Commission européenne, la BAFD et la Banque mondiale, à mettre sur pied une initiative d'intégration régionale visant à promouvoir les échanges et les investissements et à faciliter les paiements entre pays de ces sous-régions.

124. Le Fonds a aidé à mobiliser des ressources devant permettre de faire face aux situations d'urgence qu'ont connues récemment certains pays de la Communauté. Il a notamment participé à la conférence d'annonces de contribution en faveur des pays d'Afrique australe victimes de la sécheresse, qui s'est tenue au début de juin 1992 sous les auspices de l'ONU et de la Communauté. Il a également aidé les pays concernés à remédier aux effets que la sécheresse pouvait avoir sur leurs efforts d'ajustement, et en particulier à mettre au point des mesures d'intervention qui ont ensuite été intégrées aux politiques macro-économiques.

16. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

125. En février 1992, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a financé la venue à son siège d'un fonctionnaire zimbabwéen spécialiste des questions d'information pour discuter d'une proposition de projet concernant l'informatisation du Registre des marques de fabrique du Zimbabwe.

126. En mars 1992, l'OMPI a dépêché un consultant au Lesotho afin d'aider à mettre au point un logiciel destiné au Botswana, au Lesotho et au Swaziland.

127. En mars 1992, l'OMPI a transmis aux autorités mozambicaines, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle qu'elle avait elle-même élaboré.

128. En mai 1992, l'OMPI a participé à un séminaire qui s'est tenu en Namibie sous les auspices de l'ONU et qui portait sur le rôle des organismes des Nations Unies dans le règlement des problèmes socio-économiques de l'Afrique du Sud.

129. En juin 1992, deux hauts fonctionnaires angolais se sont rendus au siège de l'OMPI pour discuter des problèmes que l'élaboration d'une législation sur la propriété industrielle posait en Angola.

130. En août 1992, l'OMPI a organisé un stage régional sur la propriété industrielle, qui a eu lieu au Swaziland; elle a, à cette occasion, pris à sa charge la participation de fonctionnaires venus du Lesotho, de la Namibie, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe ainsi que celle de deux Sud-Africains, l'un désigné par l'ANC et l'autre par le HCR.

131. En octobre 1992, des responsables de l'OMPI se sont rendus au Lesotho et en Namibie pour discuter d'un projet d'assistance dans le domaine de la propriété industrielle.

132. En décembre 1992, des consultants de l'OMPI ont effectué plusieurs missions, d'une part au Swaziland pour aider à moderniser le Registre des marques de fabrique et en former le personnel et, de l'autre, en Zambie pour aider à moderniser les services de l'Office zambien de la propriété industrielle.

17. Fonds international de développement agricole

133. En 1993, deux projets destinés à des pays de la région ont été approuvés. L'un, assez modeste, concernait le développement agricole du Swaziland; d'un coût total de 8,6 millions de dollars, il est financé à hauteur de 7,1 millions de dollars par un prêt du FIDA, le solde (1,5 million de dollars) étant à la charge du Gouvernement. L'autre, concernant la République-Unie de Tanzanie, portait sur les services de vulgarisation agricole dans les hauts plateaux du sud et les services financiers offerts dans les zones rurales; d'un montant total de 18,9 millions de dollars, il est financé à hauteur de 15,81 millions de dollars par un prêt du FIDA, le solde étant fourni par le biais d'arrangements de cofinancement et par le Gouvernement.

134. A ce jour, le FIDA a octroyé 24 prêts pour le financement de 22 projets dans huit pays de la Communauté; aucun projet n'a encore été financé au Mozambique et en Namibie. D'un coût total de 486,7 millions de dollars, ces projets ont été financés à hauteur de 234,39 millions de dollars par des prêts du FIDA. Des arrangements de cofinancement couvrent un montant de 123,68 millions de dollars et la participation des pays bénéficiaires s'élève à 126,22 millions de dollars. Le montant total des dons offerts par le FIDA au titre de ces projets se chiffre à 2,41 millions de dollars.

135. Tant les pouvoirs publics que les bailleurs de fonds ont engagé de fortes sommes pour empêcher que la sécheresse qui sévissait en Afrique australe débouche sur une catastrophe. Le FIDA a, pour sa part, cherché à atténuer les effets immédiats que la sécheresse avait eus dans les régions où il exécutait des projets et a, pour ce faire, accéléré la mise en oeuvre de certaines des composantes de ces projets et procédé à une redistribution des ressources qui leur avaient été allouées. Cependant, aussi nécessaires qu'elles puissent être, ces activités ne sont que des opérations de secours qui portent sur le court terme.

136. Le pari difficile que le FIDA, les donateurs et les pouvoirs publics se doivent de relever consiste à mettre sur pied une ample initiative intégrée qui, dans le cadre des stratégies de développement rural, pourrait renforcer les capacités de résistance à la sécheresse. Le FIDA fait appel aux ressources conjuguées du Programme ordinaire, du Programme spécial et du Fonds de survie belge (FSB), afin de mettre au point des moyens d'intervention à la mesure du problème et dans le cadre desquels les activités de secours céderaient peu à peu la place aux opérations de remise en état des terres agricoles. S'il est vrai que l'on ne peut prévenir les vagues de sécheresse, une telle stratégie peut néanmoins en atténuer considérablement les effets.

137. Ces mesures d'intervention font partie intégrante de projets que le FIDA exécute au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, au Swaziland, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie et qui visent à répondre aux besoins les plus urgents des petits exploitants victimes de la sécheresse en accélérant l'exécution de travaux publics, en assurant un meilleur approvisionnement en semences, en engrais et en outils, en facilitant les transferts de céréales entre zones excédentaires et zones déficitaires, en améliorant les réseaux d'approvisionnement en eau potable, et en aidant les pouvoirs publics à évaluer la nature des secours à apporter aux collectivités défavorisées frappées par la sécheresse et à déterminer le montant auquel ces secours doivent être fournis.

138. En ce qui concerne le long terme, le FIDA s'emploie à élaborer une nouvelle série de projets qui, tout en cherchant à promouvoir des techniques de production et de conservation permettant de tenir face à la sécheresse, pourraient contribuer au renforcement des capacités nationales d'intervention. Ces projets mettront l'accent sur la prévention et viseront notamment à détecter les populations à risque, déterminer l'aptitude à intervenir rapidement et de manière efficace et tirer parti des techniques de prévention qu'utilisent déjà les agriculteurs.

139. Ces projets incluent notamment une série d'activités novatrices visant les objectifs suivants : a) aider les pouvoirs publics à recenser dans le détail les régions et les populations particulièrement vulnérables de manière à

circonscrire les zones où le FIDA devrait intervenir; b) étendre les systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse, afin que les collectivités locales contribuent à déceler les vagues de sécheresse et suivent de près la situation alimentaire dont les zones où des projets financés par le FIDA sont exécutés; c) enquêter sur les moyens auxquels recourent les petits exploitants pour faire face à la sécheresse ainsi que sur les mesures d'intervention prises par les pouvoirs publics, de façon que le Fonds puisse déterminer l'appui complémentaire qu'il lui faut fournir pour renforcer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables; et d) élaborer, au niveau national, des plans globaux d'intervention en cas de sécheresse dans lesquels seront délimitées clairement les priorités et les responsabilités respectives des administrations publiques au regard des interventions du FIDA. Pour l'exécution de ces plans, il sera tenu compte des programmes économiques de chaque pays, et en particulier des programmes d'ajustement structurel.

140. Le FIDA collabore de manière directe avec d'autres organismes des Nations Unies (par exemple le PAM), des bailleurs d'aide bilatérale (par exemple l'USAID) et d'importants instituts de recherche internationaux à ce nouveau type d'action, qui a débouché en un premier temps sur des projets en cours de préparation destinés au Botswana, à la République-Unie de Tanzanie, à la Zambie et au Zimbabwe.

141. C'est en grande partie grâce au Programme spécial en faveur des pays de l'Afrique subsaharienne victimes de la sécheresse et de la désertification que le FIDA a pu accroître l'aide au développement qu'il offre à ces pays. La première phase de ce programme a démarré en 1986 et les ressources qu'il était prévu d'affecter à son exécution ont été presque entièrement engagées comme prévu. Ce programme a permis non seulement de répondre avec une efficacité exemplaire aux besoins de l'Afrique subsaharienne, mais aussi de tester de nouvelles modalités d'utilisation et de gestion des ressources dont disposent les petits exploitants, qui serviront de support méthodologique à la stratégie globale de lutte contre la sécheresse qui sous-tend l'ensemble du programme du FIDA.

142. La seconde phase, mise en route en 1992, avait pour but d'offrir aux pays d'Afrique subsaharienne l'appui dont ils continuent d'avoir besoin, compte tenu de la crise actuelle. A ce jour, cinq projets destinés à des pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est (un à l'Angola, un au Lesotho, un à la Tanzanie et deux à la Zambie) ont été approuvés au titre de cette phase. D'un montant total de 60 millions de dollars, ils sont financés à hauteur de 42,3 millions de dollars par des prêts du FIDA.

143. Le Programme de formation à la gestion agricole pour l'Afrique a permis de former 411 personnes affectées à l'exécution de 74 projets dans 27 pays de l'Afrique subsaharienne et de dispenser une formation complémentaire à 44 formateurs. Cent quarante-cinq cadres du secteur de l'agriculture ont participé à des stages de courte durée tandis que 49 hauts responsables ont assisté à des séminaires d'orientation. Une évaluation conjointe a permis récemment de mesurer l'intérêt que ce programme présentait pour les stagiaires, mais a fait apparaître des résultats mitigés sur le plan de l'action concrète en milieu rural, la réforme de la gestion agricole n'intéressant que modérément les

pouvoirs publics. Ces conclusions montrent clairement qu'il importe d'intensifier le dialogue avec les bénéficiaires dans le cadre des négociations en cours relatives aux projets.

144. Le FIDA a également contribué, par le biais de ses missions spéciales de programmation, à répondre aux besoins de la région en matière de développement. La première de ces missions régionale, en 1981, concernait d'ailleurs la région d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est, dont les problèmes de sécurité alimentaire, au niveau des ménages, tout aussi bien que sur le plan national et régional, méritaient une attention toute particulière. L'on est aussi parti du principe que les femmes et les ménages ayant une femme à leur tête pouvaient grandement contribuer à renforcer la sécurité alimentaire des familles. Les invasions d'insectes ravageurs, tels que la cochenille farineuse qui infeste le manioc, ont causé de graves problèmes dans certains pays de la Communauté. Le FIDA compte lutter contre ce fléau par une approche régionale axée sur des méthodes de lutte biologique. En outre, il figure parmi les premières institutions de financement à avoir entrepris un examen détaillé de la situation des petits exploitants agricoles de l'Angola, peu de temps après que ce pays soit devenu membre du Fonds; il entend très largement en exploiter les résultats pour la formulation de projets et de programmes.

18. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

145. S'inscrivant dans le cadre de la stratégie globale de la Communauté — qui a pour but de promouvoir un mode de développement autosuffisant fondé sur l'autonomie collective et l'interdépendance des Etats afin d'assurer le développement et la croissance économique —, le programme de coopération technique que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a mis en oeuvre en collaboration avec la Communauté ainsi qu'avec chacun des Etats qui en sont membres, vise essentiellement à :

a) Elaborer et gérer des programmes stratégiques d'appui à l'industrie en vue d'améliorer la situation économique et de développer certaines branches de ce secteur;

b) Promouvoir le développement intégré des tranches tributaires des matières premières locales par le biais de projets tels que le projet US/RAF/92/200 portant sur la mise en place d'un plan régional destiné à développer l'industrie du cuir et de la chaussure et dont le coût est estimé à 5,7 millions de dollars. On s'efforcera de développer le secteur privé dans six pays de la Communauté, tandis que les capacités de production dans les domaines de la finition du cuir et de l'industrie de la chaussure seront renforcées grâce à la fabrication de pièces dans la sous-région;

c) Améliorer le rendement énergétique et faire adopter des techniques de production non polluantes. L'ONUDI a mis en route un projet préliminaire visant à renforcer les moyens d'intervention dont dispose le Centre régional de la Communauté dans les domaines de l'énergie et de l'environnement (coût approximatif : 113 800 dollars);

d) Développer les services de conseil industriel au niveau de l'ensemble de la région ainsi qu'entre pays de la région. Un séminaire régional sur les

services de conseil et d'ingénierie industriels, dont le coût est estimé à 77 000 dollars, aura lieu en septembre 1993 à Arusha (République-Unie de Tanzanie);

e) Recenser, élaborer et promouvoir des politiques d'investissement industriel entre pays de la région, ce à quoi peuvent contribuer, par exemple, les foires de la technologie (TECHMART) qui, comme celle qui s'est tenue en 1992 au Zimbabwe, visent à renforcer la coopération entre pays africains dans le domaine de la mise au point et de la promotion de techniques de production et de transformation;

f) Offrir, dans le cadre de la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique, des services consultatifs de courte durée dans des domaines tels que la mise en place d'institutions, la fabrication de médicaments à base de plantes et la mise au point et la commercialisation de technologies axées sur la production agricole et agro-alimentaire (coût approximatif : 200 000 dollars);

g) Recenser les branches qui pourraient constituer des centres d'activité industrielle et de services d'appui rentables et compétitifs.

146. Le montant total de l'assistance offerte aux pays de la sous-région en 1992 a très légèrement dépassé les 3 millions de dollars, tandis que les projets sous-régionaux ou pays ont été financés à hauteur de 1,5 million de dollars.

147. Il convient, en particulier, de mentionner l'étude financée par le PNUD et que réalise l'ONUDI, qui porte sur les incidences que les changements survenus en Afrique du Sud ont eues sur le secteur industriel des autres pays d'Afrique australe (coût estimatif de cette étude : 104 000 dollars). L'ONUDI a dépêché en Afrique du Sud et dans plusieurs pays de la Communauté une mission chargée de recenser les branches de l'industrie sud-africaine susceptibles de concurrencer directement celles des pays de la Communauté. L'étude susmentionnée sera également axée sur la mise en place de dispositifs qui pourraient créer des liens entre les secteurs industriels des pays de la sous-région : investissements transfrontières, transferts de technologie, coentreprises et mise en valeur des ressources humaines.

148. L'ONUDI a également participé à la Conférence consultative annuelle de 1993 ainsi qu'à la session spéciale consacrée au problème de la sécheresse.
